

ACCORD « PREVOYANCE - SANTE »



Le 19 mai a été signé par l'UNSA-Postes un accord « novateur, fondateur et historique » au profit des salarié(e)s de droit privé régis par la convention commune du 04 novembre 1991 .

----**NOVATEUR** car il crée un régime de remboursement des frais de santé basé sur la solidarité.

----**FONDATEUR** car il améliore la protection des salarié(e)s vis à vis des risques maladie, invalidité, décès.

----**HISTORIQUE** car il reconnaît la place de plus en plus importante que tiennent ces personnels à La Poste .

Ces deux régimes sont à caractère obligatoire de façon à ce que les risques soient partagés par tous . Néanmoins les salarié(e)s sous contrat à durée déterminée ou qui bénéficient d'une couverture au titre de la CMU et qui en font la demande expresse, pourront renoncer à être affilié(e)s au régime « remboursement frais de santé » à condition d'en faire la demande au moins 15 jours avant l'obtention des 3 mois d'ancienneté requis pour être affilié(e)s au régime .

Les cotisations sont supportées en moyenne de la façon suivante :

----part employé(e) : 40 %
----part cadre : 50 %

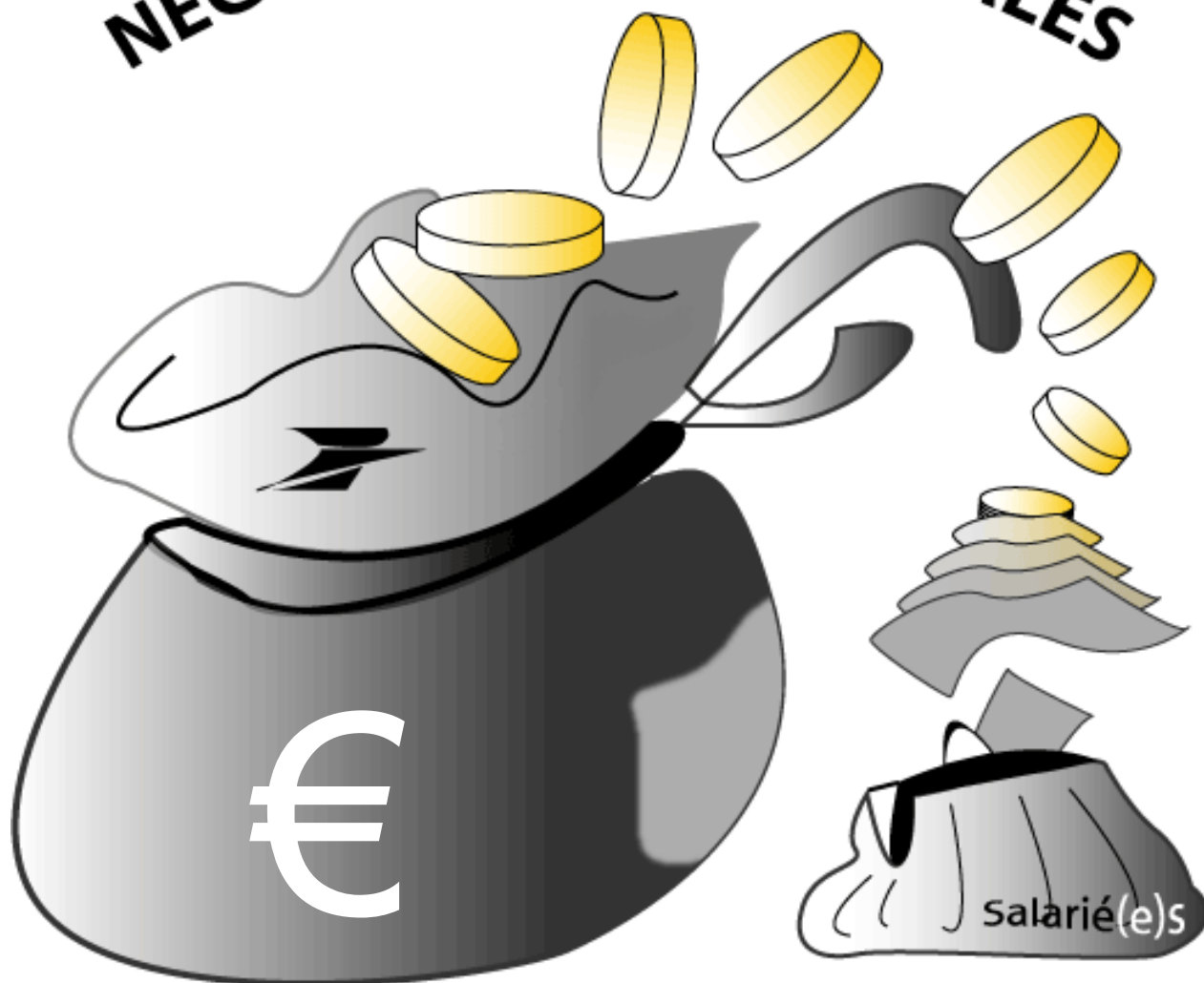
La Mutuelle Générale a été choisie par La Poste comme assureur. les représentant(e)s au sein de la commission de suivi seront très vigilant(e)s à ce que le niveau des prestations fournies par cette dernière reste compétitif.

Un groupe de travail va être constitué pour examiner les conditions d'évolution possible des régimes dont bénéficient les fonctionnaires, sachant que le statut de la fonction publique les encadre et n'autorise pas tous les aménagements.

N' hésitez pas à nous contacter et à nous rejoindre .

U
a
u
t
N
o
n
S
o
m
e
A
s

NEGOCIATIONS SALARIALES



Plénière le 02 Juin 2006

Bulletin d'adhésion à l'UNSA-Postes :

Nom : Prénom : Age :

Bureau d'attache : Fonctionnaire - contractuel (le)

Grade : Indice : Temps partiel

Adresse du bureau :

Adresse personnelle :

Signature :

A renvoyer sans affranchir à : l'UNSA-Postes 114 av de Fontainebleau 94270 Le Kremlin- Bicêtre